

DIRECTIONS PLACEMENT



Toutes les opérations
sur actions en ligne
et mobiles coûtent

9,95 \$
ou moins¹ !

Pourquoi les REEE remportent-ils du succès ?

Le régime enregistré d'épargne-études (REEE) est un excellent mécanisme d'épargne en vue des études postsecondaires des enfants, compte tenu en particulier de l'augmentation du coût des études en Amérique du Nord. De plus, grâce au nouveau compte de cosouscripteurs – et aux autres subventions gouvernementales qui seront offertes dans le cadre des comptes REEE RBC Placements en Direct dès cette année –, ce régime à imposition différée est plus avantageux que jamais.

Du nouveau ! Comptes de cosouscripteurs

Nous offrons maintenant des comptes REEE vous offrant, à vous et à votre conjoint, la possibilité d'être cosouscripteurs.

Si votre enfant n'utilise pas la totalité du revenu de placement tiré du REEE pour ses études, le revenu inutilisé peut être versé à l'un des cosouscripteurs ou aux deux (somme imposable et impôt supplémentaire de 20 %) ou transféré en franchise d'impôt (et sans impôt supplémentaire) au REER de l'un des cosouscripteurs ou des deux (à concurrence d'un transfert maximal cumulatif de 50 000 \$ chacun), s'il reste des droits de cotisation. De plus, si l'un des cosouscripteurs décède, l'autre conserve automatiquement sa qualité de souscripteur.

Voir À venir bientôt : des subventions gouvernementales supplémentaires à la page 2

**Vingt-cinquième anniversaire
de RBC Placements en Direct**

Dans ce numéro

Les cinq principales raisons
d'être membre de la
Communauté

Sécurité accrue des comptes

Vous fêtez votre 71^e
anniversaire en 2014 ?

Vous voulez lire Perspectives des
marchés de RBC Gestion mondiale
d'actifs® ? Allez à la page *Information
sur les marchés* de l'onglet **Marchés**,
puis à la section « Points de vue
d'experts ». Profitez-en pour jeter un
coup d'œil sur Actualités boursières
instantanées (One Minute Market
Update), Perspectives économiques
et bien plus.

RBC Placements en Direct



À venir bientôt : des subventions gouvernementales supplémentaires (voir le tableau)

Outre la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) et l'incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE), trois subventions ou bons, soit le Bon d'études canadien, la Subvention canadienne pour l'épargne-études supplémentaire et la subvention du régime Alberta Centennial Education Savings, seront offerts dans le cadre des comptes REEE RBC Placements en Direct plus tard cette année.

Commencez tôt pour profiter du potentiel maximal de croissance

Si vous avez l'intention d'établir un REEE pour un enfant, faites-le donc maintenant ! Plus vite vous commencerez à

épargner, plus vite vous commencerez à tirer parti de la croissance composée en franchise d'impôt et à recevoir des subventions et des bons gouvernementaux. De plus, en ouvrant un compte affecté à l'épargne-études – qui donne accès à des outils d'établissement d'objectifs et à des régimes de cotisations préautorisées –, vous augmenterez la probabilité d'atteindre votre objectif d'épargne.

Ouvrez une session sur le site de placement en ligne et cliquez sur « Ouvrir un nouveau compte » sous l'onglet *Ma page d'accueil*.

Subventions et bons pour les REEE

Voici un aperçu des modalités et des principales conditions d'admissibilité de chaque programme public.

Programme et fournisseur	Montant	Conditions d'admissibilité
Gouvernement du Canada Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) de base	<ul style="list-style-type: none"> 20 % de la première tranche de 2 500 \$ versés annuellement (maximum de 500 \$) Plafond cumulatif de 7 200 \$ par enfant 	<ul style="list-style-type: none"> Payable à tous les bénéficiaires du REEE jusqu'à leur 18^e anniversaire (des règles particulières s'appliquent aux bénéficiaires de 16 ou 17 ans) Le bénéficiaire doit avoir un numéro d'assurance sociale (NAS)
Gouvernement du Canada SCEE supplémentaire	<ul style="list-style-type: none"> Versée en sus de la SCEE de base Ajoute 10 % ou 20 % de plus (selon le revenu familial) sur la première tranche de 500 \$ versés annuellement 	<ul style="list-style-type: none"> Le taux est établi en fonction du revenu familial : <ul style="list-style-type: none"> – 20 % sur la première tranche de 500 \$ versés annuellement si le revenu familial net est de 43 953 \$ ou moins – 10 % sur la première tranche de 500 \$ versés annuellement si le revenu familial net est compris entre 43 953 \$ et 87 907 \$ (Montants de 2014. Les seuils de revenu sont rajustés annuellement.)
Gouvernement du Canada Bon d'études canadien	<ul style="list-style-type: none"> 500 \$ à l'ouverture du REEE 100 \$ pour chaque année suivante pendant une période maximale de 15 ans 	<ul style="list-style-type: none"> Réservé aux familles qui reçoivent le Supplément de la prestation nationale pour enfants (revenu net de 43 953 \$ ou moins) Le REEE doit être ouvert quand les enfants sont jeunes afin de recevoir la somme maximale de 2 000 \$
Gouvernement du Québec Incitatif québécois à l'épargne-études	<ul style="list-style-type: none"> Crédit d'impôt de 10 % versé directement au REEE sur la première tranche de 2 500 \$ versés annuellement (maximum de 250 \$) 	<ul style="list-style-type: none"> Le bénéficiaire doit avoir moins de 18 ans et être résident du Québec
Gouvernement de l'Alberta Subvention du régime Alberta Centennial Education Savings	<ul style="list-style-type: none"> 500 \$ à la naissance, sous réserve de l'établissement d'un REEE 100 \$ lorsque l'enfant atteint 8, 11 et 14 ans 	<ul style="list-style-type: none"> Offert aux résidents de l'Alberta

Pour obtenir les formulaires de demande de ces subventions, ouvrez une session sur le site de placement en ligne, cliquez sur *Formulaires* sous l'onglet **Ma page d'accueil** et sélectionnez « Autres services » dans le tableau Formulaires.

Pour avoir A+ dans votre bulletin REEE

- ✓ Commencez à épargner le plus tôt possible
- ✓ Versez des cotisations suffisantes pour avoir droit aux subventions gouvernementales maximales
- ✓ Établissez des cotisations préautorisées
- ✓ Utilisez l'Outil d'établissement des objectifs pour suivre vos progrès
- ✓ Adhérez à la Communauté⁵ pour visualiser les avoirs en portefeuille d'autres investisseurs dotés d'objectifs similaires et échangez des idées avec eux

⁵ Certaines conditions s'appliquent à l'adhésion à la Communauté de RBC Placements en Direct. Pour en savoir plus, veuillez ouvrir une session dans le site de placement en ligne de RBC Placements en Direct, cliquer sur le lien Conditions d'utilisation et lire les modalités d'entente de service de la Communauté de RBC Placements en Direct.



Les cinq principales raisons d'être membre de la Communauté

- 1. Trouvez une multitude d'idées potentielles de placement pour votre portefeuille.** Visualisez les avoirs (sous forme de valeurs exprimées en pourcentage) que les autres investisseurs intègrent dans leur portefeuille.
- 2. Communiquez avec d'autres investisseurs.** Partagez vos expériences ou échangez sur votre dernière opération et posez des questions à d'autres investisseurs.
- 3. Découvrez.** Participez aux discussions qui vous intéressent dans les *Forums*[†] afin d'apprendre et de vous informer auprès d'autres membres.
- 4. Comparez.** Comparez les rendements de vos placements et ceux des portefeuilles d'autres membres.
- 5. Suivez vos progrès.** Consultez votre tableau de bord personnel pour avoir une vue d'ensemble de la progression de vos objectifs de placement.

De plus, l'adhésion à la Communauté offre des avantages spéciaux ! Nous venons de remettre 12 prix de 1 000 \$ dans le cadre de notre concours hebdomadaire, et nous avons maintenant une autre excellente nouvelle ! **Le concours sera prolongé pour le reste de l'année, offrant à tous les membres de la Communauté encore plus de chances de gagner**[^]. Visitez la page rbcplacementsdirect.com/concourscommunaute à la mi-octobre pour connaître tous les détails.

Devenez membre de la Communauté dès aujourd'hui. La procédure d'adhésion est simple et rapide :

- Ouvrez une session pour accéder à votre compte RBC Placements en Direct.
- Sélectionnez l'onglet **Communauté**.
- Cliquez sur « Joindre la Communauté ».
- Créez votre profil et établissez un objectif. Terminé !

[†] Les sujets de discussion des forums et les discussions sont lancés par les membres et ne constituent pas des recommandations ni des conseils de RBC Placements en Direct Inc.

[^] Le tirage hebdomadaire est ouvert uniquement aux membres de la Communauté de RBC Placements en Direct. Aucun achat requis. Les participants au tirage sélectionnés doivent répondre correctement à une question réglementaire avant de pouvoir être déclarés gagnants d'un prix. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le règlement complet du concours à rbcplacementsdirect.com/concourscommunaute.

Sécurité accrue des comptes

À partir de la mi-octobre, certains clients seront invités à créer des questions d'identification personnelle lorsqu'ils ouvriront une session sur le site de placement en ligne. Ce sera votre cas si vous utilisez un numéro de carte-client de RBC Placements en Direct pour accéder à votre compte.

En créant des questions d'identification – dont vous êtes le seul à connaître la réponse –, vous pourrez en tout temps réinitialiser votre mot de passe oublié à l'aide de la fonction « Mot de passe oublié » de la page d'ouverture de session. La procédure de réinitialisation du mot de passe est aisée et préserve la sécurité, la confidentialité et l'intégrité de vos comptes.

Si vous avez déjà établi des questions d'identification personnelle pour Banque en direct de RBC Banque Royale®, il se pourrait que vous soyez invité à y répondre lorsque vous accéderez à votre compte RBC Placements en Direct à l'aide de votre carte-client bancaire.

Nous nous attachons ainsi à vous procurer une expérience de placement en ligne sécurisée.

Vous fêtez votre 71^e anniversaire en 2014 ?

Nous rappelons aux clients qui atteindront 71 ans en 2014 qu'ils sont tenus de convertir leur régime enregistré d'épargne-retraite (REER) en fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) avant le 31 décembre.

Voici la marche à suivre pour convertir votre REER en FERR en ligne :

- Ouvrez une session sur le site de placement en ligne et sélectionnez « Ouvrir un nouveau compte » sous l'onglet **Ma page d'accueil**.
- Cliquez sur le lien « Ouvrir un compte de placement personnel, un CELI, un REER ou un FERR ».
- En regard de la propriété du compte, sélectionnez « Titulaire unique ».
- En regard du type de compte, sélectionnez « Fonds de revenu de retraite » et le type de compte que vous désirez ouvrir.
- Choisissez la méthode d'ouverture de compte (la « Formule de demande interactive en ligne » est le moyen le plus rapide et le plus facile d'ouvrir un compte).
- Suivez ensuite les directives permettant de remplir et de transmettre les formules par voie électronique.

Vous pouvez aussi présenter votre demande dans une succursale RBC Banque Royale. Pour toute question ou demande d'aide, veuillez nous appeler au 1 800 769-2560.

Vingt-cinquième anniversaire

RBC Placements en Direct, qui soufflera 25 chandelles en octobre, a connu une foule de changements au fil des ans. Les besoins des investisseurs autonomes évoluent, et nous nous employons à ouvrir la voie pour vous apporter des innovations.

Les débuts

En 1989, lorsque nous faisons affaire sous le nom de Courtiers exécutants Banque Royale Inc., une douzaine de représentants des services d'investissement consignent les ordres d'achat et de vente sur des feuilles de papier codifiées en couleurs. Rapidement, nos clients ont pu passer leurs ordres par téléphone à clavier, puis par ordinateur à l'aide d'un logiciel Windows. Nous avons ensuite lancé un site de placement en ligne, qui n'a cessé d'évoluer afin de répondre aux besoins des investisseurs en ligne. À cette époque, nos activités reposaient sur notre équipe Service clientèle à l'œuvre par téléphone, en ligne et dans nos Centres des investisseurs, et c'est toujours le cas aujourd'hui. Tous les membres de notre équipe s'attachent à offrir le meilleur service qui soit à notre clientèle.

Le nouveau millénaire

Dans les années 2000, vous avez pris le virage technologique, et nous en avons tenu compte en instaurant :

- des alertes pour vous aider à suivre l'évolution des marchés et de vos placements ;
- l'accès en ligne aux relevés de compte ;
- une série de nouveaux outils de gestion de portefeuille ;
- les **comptes fictifs** facilitant l'apprentissage à son propre rythme et sans risque.

Misant sur la valeur, nous avons élargi l'accès aux commissions de seulement **6,95 \$ ou 9,95 \$** et offert en exclusivité à notre clientèle des **fonds communs de placement de série D²** à frais réduits.

Les années 2010 : interactions sociales et mobilité

Nous sommes toujours animés par le désir d'offrir à nos clients commodité et valeur. Depuis le lancement de la fonction **bidevise**, vous pouvez détenir des actifs en dollars américains et régler des opérations dans la même monnaie dans la plupart des comptes enregistrés. Et grâce à l'**appli Mobile³ RBC[®]**, vous êtes libre d'effectuer des placements mobiles.

Toujours dans l'optique d'accroître notre gamme de services à coût réduit, nous avons, à la fin de l'an dernier, abaissé le placement initial minimal dans les fonds communs de placement de série D – à partir de seulement 500 \$ au lieu de 10 000 \$ – et élargi l'éventail de grandes sociétés offrant de tels fonds. Cette année, nous avons offert des conditions identiques à tous les investisseurs grâce aux **opérations sur actions en ligne ou mobiles à 9,95 \$ (ou moins)¹**.

La **Communauté** est l'une de nos innovations les plus intéressantes des dernières années. Ses 10 000 investisseurs membres et quelques peuvent échanger de façon sécuritaire et anonyme au sein d'un cercle social.

Un avenir radieux

Nous tenons à vous remercier d'avoir choisi RBC Placements en Direct et de nous avoir inspiré la volonté de progresser au cours des 25 dernières années. Nous nous tournons maintenant vers l'avenir et vers les possibilités d'innovation et d'amélioration de votre expérience de placement.



RBC Placements en Direct

RBC Placements en Direct Inc.*, RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. et la Banque Royale du Canada sont des entités juridiques distinctes et affiliées. RBC Placements en Direct est une filiale en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada. La Banque Royale du Canada et certains de ses émetteurs sont reliés à RBC Placements en Direct Inc. RBC Placements en Direct Inc. ne fournit pas de conseils en placement et ne fait pas de recommandations concernant l'achat ou la vente de titres. Les investisseurs sont responsables de leurs décisions de placement. RBC Placements en Direct est un nom commercial utilisé par RBC Placements en Direct Inc.

® / ^{MC} Marque(s) de commerce de la Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de la Banque Royale du Canada. Utilisation sous licence. © Banque Royale du Canada, 2014. Tous droits réservés. * Membre-Fonds canadien de protection des épargnants.

[†] Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leur propriétaire respectif.

¹ Tous les clients de RBC Placements paient une commission de 9,95 \$ CA ou US par opération sur actions, sans exigence de solde de compte minimal ni de volume d'opérations minimal. Commissions fixes de 6,95 \$ CA ou US par opération sur actions lorsque vous effectuez 150 opérations ou plus par trimestre. Cette tarification s'applique uniquement aux opérations effectuées au moyen d'un service automatisé, notamment du site de placement en ligne et de l'appli Mobile. D'autres modalités s'appliquent. Visitez le site www.rbplacementsendirect.com/faiblescommissions ou composez le 1 800 769-2560 pour obtenir des renseignements complets.

² Les placements en fonds communs de placement peuvent entraîner des commissions, des frais de suivi et des frais et dépenses de gestion. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs ne sont pas garantis ni couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par une autre assurance-dépôts gouvernementale. Leur valeur change fréquemment et les rendements antérieurs ne se répètent pas nécessairement. Pour les fonds du marché monétaire, il ne peut y avoir aucune assurance que le fonds sera en mesure de maintenir constant le montant de sa valeur liquidative par titre ni que le plein montant de votre placement dans le fonds vous sera rendu.

³ L'appli Mobile RBC est exploitée par Banque Royale du Canada, RBC Placements en Direct Inc. et RBC Dominion valeurs mobilières Inc.

Les renseignements contenus dans les présentes ont été puisés à des sources jugées fiables au moment où ils ont été obtenus, mais ni RBC Placements en Direct Inc. ni ses employés, ses agents ou ses fournisseurs d'information ne peuvent garantir leur exactitude ou leur intégralité. Cette publication ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres et ne doit, en aucune circonstance, être interprétée comme telle. Cette publication est fournie sur la base d'une entente selon laquelle ni RBC Placements en Direct Inc. ni ses employés, ses agents ou ses fournisseurs d'information n'assument quelque responsabilité que ce soit à l'égard de cette publication. Les portefeuilles de RBC Placements en Direct Inc. peuvent parfois inclure des titres mentionnés dans les présentes. L'emploi de fonds empruntés pour financer l'achat de titres comporte un plus grand risque que l'emploi de fonds existants seulement. Si vous empruntez des fonds pour acheter des titres, vous serez tenu de rembourser le prêt et de verser des intérêts selon les modalités convenues, même si la valeur des titres achetés diminue.

Pour obtenir plus de renseignements sur nos produits et services, ou pour remplir une demande d'ouverture de compte, passez à une succursale de RBC Banque Royale, ou consultez notre site Web à l'adresse www.rbplacementsendirect.com.

Pour obtenir des numéros antérieurs de notre bulletin, rendez-vous à l'adresse suivante : www.rbplacementsendirect.com/directions. Pour toute demande de renseignements au sujet de votre compte, composez le numéro sans frais 1 800 769-2560. VPS88286